



# CONSEIL

## Cent soixante et onzième session

Rome, 5-9 décembre 2022

### Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM

- Conformément à la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO (deux pays de la liste A, un de la liste B, un de la liste C et deux de la liste D) pour un mandat de trois ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.
- Pour cette période, les États Membres ci-après ont été désignés pour chacune des listes indiquées:

Liste (nombre de sièges vacants)	Candidats
A (deux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Angola</li> <li>• Gabon</li> <li>• Kenya</li> </ul>
B (un)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arabie saoudite</li> </ul>
C (un)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brésil</li> <li>• République dominicaine</li> </ul>
D (deux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allemagne</li> <li>• Canada</li> </ul>

- Aucun siège n'est à pourvoir sur la Liste E pour la période concernée.
- Une note verbale concernant l'accord conclu pour la liste A est jointe à titre d'information.
- Une note verbale du coordonnateur de la liste D concernant l'accord conclu pour ladite liste est jointe à titre d'information.

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE  
GABONAISE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE  
ITALIENNE, REPRÉSENTATION  
PERMANENTE AUPRÈS DE LA FAO, DU FIDA  
ET DU PAM



N° 22-423/AGI/sc

## **NOTE VERBALE**

L'Ambassade de la République gabonaise auprès de la République italienne, Représentation permanente auprès de la FAO, du FIDA et du PAM, présente ses compliments aux représentations permanentes des membres du Groupe Afrique auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et, en sa capacité de coordonnatrice de la sous-région Afrique centrale, a l'honneur de les informer que, conformément au principe de rotation des postes, la République gabonaise entend partager le mandat 2023-2025 avec la République du Tchad, selon la répartition suivante:

- 2023-2024: Gabon;
- 2025: Tchad.

L'Ambassadeur de la République gabonaise auprès de la République italienne, Représentant permanent auprès de la FAO, du FIDA et du PAM, saisit cette occasion pour présenter aux représentants permanents des nations membres du Groupe Afrique auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome l'assurance de sa très haute considération.

[Signature sur l'original]

Rome, le 25 novembre 2022



Ambassade du CAMEROUN  
Ambassade d'AFRIQUE DU SUD  
Ambassade du MAROC

*Via San Marino 36 - 00198 Rome (Italie)*  
*Tél. 06 52 72 91 21 - Courriel: [ambagabonrome@gmail.com](mailto:ambagabonrome@gmail.com)*

**Royaume des Pays-Bas**

Représentation permanente auprès  
des organismes des Nations Unies  
chargés des questions d'alimentation  
et d'agriculture  
Via Aventina 32  
00153 Rome

Réf.: Rof-2022/039

**NOTE VERBALE**

La Représentation permanente du Royaume des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies chargés des questions d'alimentation et d'agriculture, en sa qualité de coordonnatrice de la liste D, présente ses compliments à la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole ainsi qu'au Secrétariat du Conseil et a l'honneur de les informer des accords conclus en ce qui concerne les sièges de la liste D pour l'année 2023.

En ce qui concerne les élections tenues à intervalle régulier, nous présentons la candidature des ambassades du Canada et de l'Allemagne aux deux sièges de la liste D du Conseil d'administration du PAM pour les années 2023 à 2025.

Par ailleurs, conformément à ce qui a été convenu en ce qui concerne deux des sièges de la liste pour l'année 2023, le Danemark se désistara en faveur de l'Irlande et la Norvège se désistara en faveur de l'Italie.

La Représentation permanente du Royaume des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies chargés des questions d'alimentation et d'agriculture saisit cette occasion pour réitérer à la Sous-Division du protocole de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture l'assurance de sa très haute considération.

Rome, le 2 novembre 2022



[Signature sur l'original]

À l'attention de la Division de la Conférence,  
du Conseil et du protocole  
et du Secrétariat du Conseil  
de l'Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Via delle Terme di Caracalla  
Rome